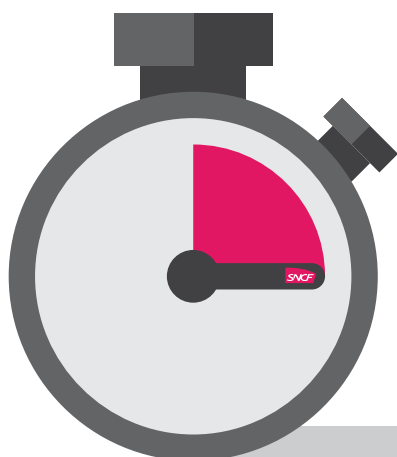


# SEPTIÈME VAGUE DE GRÈVES SNCF

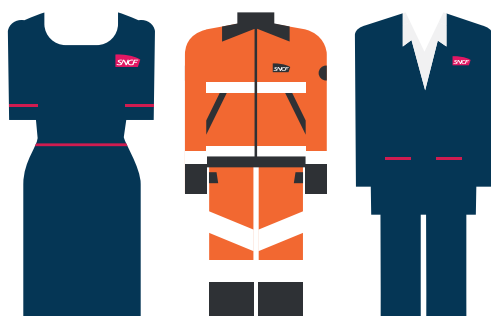
LES 3 ET 4 MAI 2018

## PRÊTS ET DÉTERMINÉS À DURCIR LA MOBILISATION !

La réforme de la SNCF doit donner lieu à un large débat public et être étayée par une profonde et sincère négociation. Il appartient au gouvernement de répondre et d'abandonner sa posture. C'est la condition pour sortir de l'impasse actuelle d'un conflit pénalisant les salariés, mais aussi les usagers. C'est aussi la condition indispensable pour donner un avenir au transport public ferroviaire et garantir un service public de qualité. ☺☺☺



### DEUXIÈME MOIS DE GRÈVES ET LES CHEMINOTS N'ONT TOUJOURS PAS DE RÉPONSES...



#### CHEMINOT AU STATUT

- ☞ quelle garantie de l'emploi ?
- ☞ quel régime de retraite ?
- ☞ quels accords collectifs d'entreprise ?
- ☞ quelles grilles de rémunération et quelle évolution ?
- ☞ quelles facilités de circulation ?
- ☞ quels soins médicaux ?

#### CHEMINOT CONTRACTUEL

- ☞ quels accords collectifs d'entreprise ?
- ☞ quelles dispositions liées à la rémunération ?
- ☞ quelles facilités de circulation ?
- ☞ quel contrat de travail et chez quel opérateur ?



# SEPTIÈME VAGUE DE GRÈVES SNCF

La CFDT Cheminots et le Syndicat national FGAAC-CFDT appellent tous les cheminots à s'inscrire dans le septième préavis de grève de l'interfédérale CGT-UNSA-CFDT qui commencera mercredi 2 mai à 20h00 et durera jusqu'au samedi 5 mai à 7h55.

CGT - UNSA - CFDT

Paris, le 26 avril 2018

M. Marie SAVINAG  
Directrice des Ressources Humaines  
de l'EPIC SNCF  
Campus Wilson  
9 rue Jean-Philippe Rameau  
CS 20012  
93212 SAINT-DENIS

Objet : Préavis de grève

Madame la Directrice,

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA et CFDT vous ont déposé une Demande de Concertation Immédiate le 17 Avril 2018.

A l'issue de la réunion de conciliation qui s'est tenue le 19 Avril 2018 dans le cadre de cette DCI, nous faisons le constat que des points de désaccord subsistent.

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT réitèrent leur exigence d'avoir de la part de la Direction EPIC SNCF de véritables négociations sur les sujets suivants :

- Une politique d'emploi et de formation adaptée à l'exigence des métiers en ré-introduisant les charges de travail sous-traitées ;
- La couverture des postes au Cadre d'Organisation par des agents au Cadre Permanent ou au RH254 lorsque l'agent ne remplit pas les conditions, ce qui suppose notamment de cesser d'utiliser l'insertion de manière intensive dans certains services ;
- Une digitalisation qui se traduit par une amélioration des conditions de travail des agents et non une production effrénée et des suppressions d'emplois ;
- Le retour en proximité et dans les établissements de l'ensemble des métiers et fonctions transverses ;
- Recours obligatoire des EPIC Mobilités et Réseau aux Centres de Services Partagés de l'EPIC SNCF ;
- Un autre mode de financement de la sûreté et maintien de l'unité du métier.

Pour toutes ces raisons, les Organisations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA et CFDT vous déposent, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du Mercredi 02 Mai 2018 à 20H00 jusqu'au Samedi 05 Mai 2018 à 7H55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés de l'EPIC SNCF ainsi que ceux appelés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez agréer, Madame la Directrice, nos salutations respectueuses.

CGT UNSA CFDT  
Laurent BRUN Roger DILLENSEGER Nicolas ROSSARD

CGT - UNSA - CFDT

Paris, le 26 avril 2018

M. Guillaume PEFFY  
Président de l'EPIC Mobilités  
2, place aux Ecoles  
CS 70031  
93833 LA PLANE-SAINT-DENIS

Objet : Préavis de grève

Monsieur Le Président,

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT vous ont déposé une Demande de Concertation Immédiate le 17 Avril 2018.

A l'issue de la réunion de conciliation qui s'est tenue le 20 Avril 2018 dans le cadre de cette DCI, nous faisons le constat que des points de désaccord subsistent.

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT réitèrent leur exigence d'avoir de la part de la Direction SNCF de véritables négociations sur les sujets suivants :

- Abandon des projets de création d'établissements d'axe ou par produit ;
- Respect des plannings métiers définis par le dictionnaire des filières ;
- Arrêt de la généralisation de l'EAG et du transfert des substitutions de départ ;
- Monitoring sur toutes les reorganisations en cours ;
- Des gares et gachets ouverts du premier au dernier train ;
- Arrêt du projet de recapitalisation/filialisation et mise en place d'un véritable service public de transport ferroviaire de marchandises.

Pour toutes ces raisons, les Organisations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA et CFDT vous déposent, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du Mercredi 02 Mai 2018 à 20H00 jusqu'au Samedi 05 Mai 2018 à 7H55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés de l'EPIC SNCF Mobilités ainsi que ceux appelés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

CGT UNSA CFDT  
Laurent BRUN Roger DILLENSEGER Olivier BOISSOU

CGT - UNSA - CFDT

Paris, le 26 avril 2018

M. Patrick JEANTET  
Président de l'EPIC SNCF Réseau  
15/17 rue Jean-Philippe Rameau  
93210 SAINT-DENIS

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Président,

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT vous ont déposé une Demande de Concertation Immédiate le 17 Avril 2018.

A l'issue de la réunion de conciliation qui s'est tenue le 20 Avril 2018 dans le cadre de cette DCI, nous faisons le constat que des points de désaccord subsistent.

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT réitèrent leur exigence d'avoir de la part de la Direction EPIC SNCF Réseau de véritables négociations sur les sujets :

- La réorientation de vos choix et/ou arbitrages financiers à tous les niveaux de l'EPIC Réseau ;
- La ré-intensification de la production externalisée et transférée à la sous-traitance ;
- Un dimensionnement des secteurs Circulation des CQR ou PGRA basé sur l'amélioration de la production, la proximité et un maillage fin du territoire et garantissant des conditions de travail et de vie optimales ;
- Multiplication et récurrence de dérangements d'installations de sécurité et de traction électrique avec une incidence notable sur le niveau de sécurité et des conditions de travail des cheminots. Face à cette situation, nous vous demandons de revoir les organisations sur les périmètres Circulation et Maintenance avec plus de proximité et avec la mise en place de moyens humains (personnels au statut) et matériels supplémentaires ;
- Un retour immédiat aux normes de sécurité et aux règles de maintenance qui prévalaient auparavant, seul gage d'un niveau de sécurité indispensable à la réalisation d'un service public de transport de qualité ;
- Le recrutement d'agents au statut en priorité pour tous les collèges en nombre suffisant pour réaliser la production ferroviaire ;
- Une politique du digital, du numérique, de l'automatisation qui aide les cheminots dans la réalisation de leurs missions quotidiennes, mais qui ne contribue pas à leur asservissement ou leur remplacement ;
- Le maintien et le développement d'une ingénierie SNCF intégrée à l'EPIC et répartie sur tout le territoire. L'ingénierie SNCF doit garder la maîtrise technique des systèmes mis en œuvre et cela passe en premier lieu par l'arrêt du transfert des compétences dans les filiales et des externalisations.

Pour toutes ces raisons, les Organisations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA et CFDT vous déposent, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du Mercredi 02 Mai 2018 à 20H00 jusqu'au Samedi 05 Mai 2018 à 7H55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés de l'EPIC SNCF Réseau ainsi que ceux appelés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

CGT UNSA CFDT  
Laurent BRUN Roger DILLENSEGER Thomas CAVEL

## QUE RETENIR ?

### 14 MAI, UNE POSSIBLE JOURNÉE SANS CHEMINOTS

Les organisations syndicales sont attendues le 7 mai par le Premier ministre. En cas d'échec de discussions, l'intersyndicale CGT-UNSA-CFDT, réunie le 25 avril dernier pour une conférence de presse donnée depuis le siège de la CFDT Cheminots s'est déjà exprimée sur la possibilité d'un appel à la cessation

du travail de tous les cheminots si les revendications n'étaient pas entendues.

### UN CONFLIT QUI POURRAIT ALLER AU-DELÀ DU 30 JUIN

Lors de la conférence de presse, Didier Aubert, secrétaire général de la CFDT Cheminots a indiqué que cette question était prématurée, mais cette option ne serait pas à exclure. ●●



Visionnez la conférence de presse tenue par les quatre organisations syndicales dans son intégralité en cliquant ici ou en allant sur <https://bit.ly/2FmIDCb>



J'accède au formulaire DZI interactif en cliquant ici ou en allant sur <https://bit.ly/2GBcT1P>



Je consulte mon guide sur le droit et les modalités de grève en cliquant ici ou en allant sur <https://bit.ly/2J4Ta87>



La CFDT a mis en place une permanence téléphonique afin de répondre à mes questions 01 76 58 12 21



Je soutiens mon combat et celui de mes collègues en cliquant ici ou en allant sur <https://bit.ly/2quv7aq>

## J'ACCÈDE AUX OUTILS INTERACTIFS PAR UN SIMPLE CLIC

